

RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 01222
Numéro SIREN : 499 160 026
Nom ou dénomination : B.O.S. AMENAGEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 19/09/2023 sous le numéro de dépôt 12851

SAS 2 BYS
Société de Commissariat aux Comptes
3, La Potine 35320 PANCE

B.O.S AMENAGEMENT
Société à responsabilité limitée transformée en SAS au capital de 149 998 euros
Siège social : 16 rue Jacqueline Auriol, Bâtiment « La Boîte »,
PA Airlande, 35136 ST JACQUES DE LA LANDE

B.O.S AMENAGEMENT
SARL au capital de 149 998€
Siège social :
16 rue Jacqueline Auriol,
Bâtiment « La Boîte », PA Airlande,
35136 ST JACQUES DE LA LANDE
Rapport du Commissaire à la
Transformation de la SARL en SAS

Société de Commissariat aux Comptes, membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique

Adresse professionnelle :3, La Potine 35320 PANCE
Portable Yves BRETAGNE : 06 23 10 18 07
Portable Sylvaine BOSCHER : 06 60 12 80 32

N° SIRET : 922 403 563 00013

En exécution de la mission de Commissariat à la Transformation qui nous a été confiée en date du 13 septembre 2023 par décision unanime des associés de la SARL B.O.S AMENAGEMENT ci-dessous :

- Monsieur Mathieu BLANCHET,
Né le 29/04/1983 à Ploërmel
Demeurant 4 rue des Pertes Mordelaises - 35000 RENNES
Propriétaire de 2 parts sociales.

- La société LA FINANCIERE BOS
Siren 813 709 359
Siège social 16 rue Jacqueline Auriol, Bâtiment « La Boite », PA Airlande,
35136 ST JACQUES DE LA LANDE
Représentée par son gérant, Monsieur Mathieu BLANCHET
Propriétaire de 149 996 parts.

Le total composant le capital social de la SARL B.O.S AMENAGEMENT.

Je vous présente mon rapport sur la situation de la SARL « B.O.S AMENAGEMENT », que les associés ci-dessus souhaitent transformer en SAS (Société par actions simplifiée)

1. Exposé sur l'opération projetée

Présentation de la société transformée en SAS

La société « B.O.S AMENAGEMENT », est une société à responsabilité limitée au capital de 149 998€.

-Le capital social de 149 998€ est représenté par 149 998 parts sociales de 1€ de nominal, intégralement libérées.

-Elle est immatriculée depuis le 23/07/2007 au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES, sous le numéro 499 160 026 avec le code NAF 46.65Z : « Commerce de gros (commerce interentreprise) de mobilier de bureau »

-Son siège social se situe 16 rue Jacqueline Auriol, Bâtiment « La Boite », PA Airlande, 35136 ST JACQUES DE LA LANDE

A l'issue de sa transformation en SAS

- La dénomination de la Société restera : « B.O.S AMENAGEMENT »,

-Le siège social de la société restera situé 16 rue Jacqueline Auriol, Bâtiment « La Boite », PA Airlande, 35136 ST JACQUES DE LA LANDE

-Le capital social restera fixé à la somme de 149 998 €.

Il sera divisé en 149 998 actions de 1 euros de nominal, entièrement libérées et attribuées aux associés actuels à raison d'1 action pour 1 part.

-La Société continuera d'avoir pour objet, en France et à l'étranger :

- Le négoce de mobiliers de bureaux, l'agencement et l'aménagement de bureaux
- Et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à cet objet ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.
- La participation, directe ou indirecte, de la Société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

2. Appréciation de la valeur des biens composant l'Actif et le Passif Social

Afin d'établir ce rapport, je me suis fait communiquer les derniers documents comptables de la SARL « B.O.S AMENAGEMENT », dont ceux arrêtés au 31/12/2022, date de clôture des comptes, et les pièces que j'ai jugées utiles à l'accomplissement de ma mission.

Les documents comptables ont été établis par le cabinet CERFRANCE – 4 rue du Bourg
Nouveau 35065 RENNES

J'ai effectué mes travaux selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission.

Ces normes requièrent d'une part, en application de l'article L224-3 du code du commerce, la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation et à analyser les avantages particuliers.

Par ailleurs en application de l'article L 223-43, ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier s'il n'existe pas des faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation

Le détail des comptes inscrits à l'Actif et au Passif du bilan de la SARL « B.O.S AMENAGEMENT » se présente ainsi au 31/12/2022 :

ACTIF

Immobilisations incorporelles	49 753€
Immobilisations corporelles	282 396€
Amortissement des immobilisations corporelles	-127 693€
Immobilisations financières	164 279€
Stocks	1 352 677€
Créances clients	667 414€
Fournisseurs débiteurs	186 228€
Avances et acomptes	31 777€
Autres créances	217 751€
Trésorerie	128 053€
Charges constatées d'avance	48 098€
TOTAL :	3 000 733€

PASSIF

Capital	149 998€
Réserves et résultat au 31/03/2023	47 345€
Report à nouveau	-16 947€
Subventions d'investissement	61 879€
Emprunts bancaires	620 995€
Emprunts et dettes diverses	300 000€
Compte associé	99€
Avances et acomptes reçus	559 171€
Dettes fournisseurs	511 549€
Dettes fiscales et sociales	203 725€
Autres dettes	561 960€
Produits constatés d'avance	959€
TOTAL :	3 000 733€

3. Conclusion

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres s'élève à la somme de 242 275€ au 31/12/2022.

En conséquence le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social (149 998€).

Les avantages particuliers n'appellent pas d'observation de ma part.

Concernant la mission prévue à l'article L224-3 du Code de commerce, je n'ai pas d'observations à formuler sur la valeur des biens composant l'Actif social.

En ce qui concerne la mission prévue à l'article L223-43, je n'ai relevé aucun fait de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

La situation financière est équilibrée et n'appelle pas d'autres observations de ma part.

Fait à PANCE, le 14/09/2023

Yves BRETAGNE

Commissaire aux Comptes

